



DISPOSITIF

ZAE

AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ÉQUIPEMENTS D'ÉLÉVATION

BREST MÉTROPOLE DÉPLOIE UNE SÉRIE DE DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'OPTIMISATION ET DE LA RÉHABILITATION DES ANCIENNES ZONES D'ACTIVITÉS (ZAE).

PARMI CES DISPOSITIFS, L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ÉQUIPEMENTS D'ÉLÉVATION S'INSCRIT EN COMPLÉMENTARITÉ DE L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE. ELLE VISE À SOUTENIR LES SURCOÛTS MATÉRIELS INDUITS PAR DES AMÉNAGEMENTS VERTICAUX DE LOCAUX.

OBJECTIF

- Inciter les entreprises à réaliser des aménagements verticaux de leur local.

ÉLIGIBILITÉ

► LA OU LE BÉNÉFICIAIRE DOIT ÊTRE ÉLIGIBLE À L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE :

- Être une PME au sens européen du terme.
- Être implanté dans une ancienne ZAE de Brest métropole.
- S'inscrire dans un des secteurs d'activités suivants : industriel, artisanat, services techniques à l'industrie (cabinets d'études et d'ingénierie, logistique), bâtiment. Les entreprises intervenant dans les filières stratégiques identifiées dans la SMDE Cap 2030 (cf Brest.fr).

► QUELLES DÉPENSES SONT ÉLIGIBLES ?

- Celles liées aux aménagements verticaux de locaux en vue d'une verticalisation des usages (matériel de stockage ou de manutention en hauteur...).

SOUTIEN APPORTÉ

Une subvention correspondant à **20%** des dépenses éligibles plafonnée à **20 000 €**. Les investissements sont soumis à un seuil minimum d'investissements de **20 000 €**.

L'attribution de l'aide n'est pas automatique, elle résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique local, la situation financière de l'entreprise et les autres aides perçues par l'entreprise. **Dispositif non cumulable avec d'autres aides publiques.**



RÉGIME D'ADOSSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE

Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, et prolongé jusqu'au 31/12/2023 par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020.

POUR TOUTE INFORMATION

Brest métropole
Service Relations entreprises
relations-entreprises@brest-metropole.fr

02 98 33 50 50